



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PROJETS DE RÈGLEMENTS 2022-20, 2022-21 et 2022-22

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de sa séance tenue le lundi 2 mai 2022, a adopté les projets de règlements suivants :

Premier projet de règlement 2022-20 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement les usages *Poste de sauvetage minier* et 2736 – *Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois* dans la zone 899-la. Cette zone située dans le secteur de l'aéroport est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Il vise d'une d'une part à permettre la relocalisation du poste de sauvetage minier afin que l'organisme bénéficie de locaux qui seront mieux adaptés à sa mission et dont les terrains disponibles dans ce secteur possèdent des caractéristiques correspondant à celles recherchées. D'autre part, les activités d'entreprises de la classe d'usage 2736 sont compatibles avec celles des autres déjà existantes dans ce secteur.

Premier projet de règlement 2022-21 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 7493 – *Camping et caravaning* dans la zone 803-REC. Cette zone comprend le Club Sports Belvédère et est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Cet ajout vise à permettre d'accroître l'offre touristique en terrains de stationnement de courte durée destinés aux véhicules récréatifs.

Premier projet de règlement 2022-22 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement les classes d'usages 6541 - *Service de garderie (prématernelle, moins de 50% de poupons)* et 6543 - *Pouponnière ou garderie de nuit* à l'intérieur de la zone 778-Hb. Cette zone comprenant l'intersection des rues Giguère et Duchesne est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. L'ajout de ces classes d'usages vise à mettre en place les conditions nécessaires à la concrétisation d'un projet de centre de la petite enfance afin d'accroître l'offre de service dans tous les secteurs du territoire de la Ville en réponse aux besoins de la population.

Ces projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La Ville tiendra une assemblée publique de consultation à l'égard de ces projets de règlement le lundi 6 juin 2022, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations du conseil municipal située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or, également diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption.

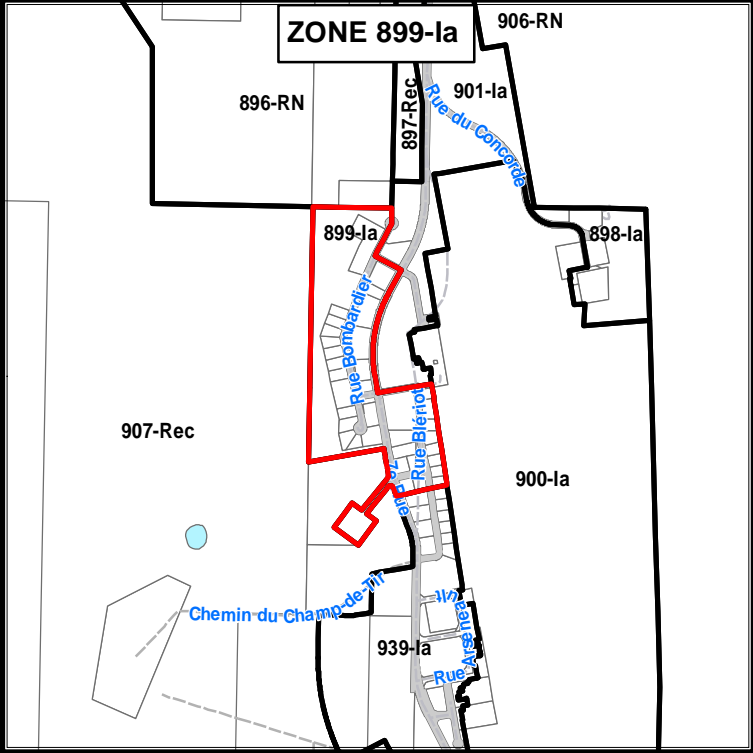
Les personnes et organismes désirant s'exprimer à l'égard de ces projets de règlements peuvent également, jusqu'à la levée de l'assemblée publique de consultation, transmettre leurs commentaires par écrit au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante : greffe@ville.valdor.qc.ca.

Ces projets de règlements sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville, à l'adresse suivante : <https://www.ville.valdor.qc.ca/la-ville/administration/avis-publics> ainsi qu'à l'adresse indiquée précédemment.

DONNÉ à Val-d'Or, le 11 mai 2022.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière

ZONE 899-la



896-RN

906-RN

897-Rec

901-la

Rue du Congrès

898-la

899-la

Rue Bombardier

907-Rec

Rue Blériot

900-la

Small red-outlined area

Chemin du Champ-de-Mil

939-la

Rue Arsenault

